



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE  
DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**



**ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE DEMARCHES RECONNUES  
AU NIVEAU 2 DE LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE**

**Exigences législatives :**

Le I. de l'article D. 617-5 du code rural et de la pêche maritime dispose que les démarches attestant le respect d'exigences équivalentes à celles définies à l'article D. 617-3 du même code (la certification de deuxième niveau, dénommée "certification environnementale de l'exploitation"), et dont la procédure de contrôle offre les mêmes garanties que celles fixées à la section 3 (articles D. 617-6 à D. 617-18) du même code, peuvent être reconnues en tant que certification de deuxième niveau dénommée "certification environnementale de l'exploitation", par arrêté du ministre chargé de l'agriculture, pris après avis de la Commission nationale de la certification environnementale.

Le II. de l'article D. 617-5 du code rural et de la pêche maritime dispose que lorsque la procédure de contrôle de la démarche offre les mêmes garanties que celles mentionnées à la section 3 (articles D. 617-6 à D. 617-18) du même code mais que le référentiel de la démarche ne couvre pas l'intégralité des exigences environnementales figurant dans le référentiel mentionné à l'article D. 617-3 du même code (la certification de deuxième niveau, dénommée "certification environnementale de l'exploitation"), ou n'est pas applicable à l'ensemble de l'exploitation, le ministre chargé de l'agriculture peut délivrer à la démarche une reconnaissance partielle, par arrêté pris après avis de la Commission nationale de la certification environnementale.

L'article 2 des arrêtés du ministre chargé de l'agriculture pris pour reconnaissance totale ou partielle d'équivalence au niveau 2 de la certification environnementale de démarches dispose que le porteur de démarche porte sans délai à la connaissance du secrétariat de la Commission Nationale de la Certification Environnementale toute modification du référentiel ou du système de contrôle de la démarche reconnue équivalente au niveau 2 de la certification environnementale. Lorsque cette modification est susceptible de remettre en cause la reconnaissance, elle fait l'objet d'un examen par la Commission Nationale de la Certification Environnementale qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

**Engagement n°1 : assurer la transparence de la démarche**

Je m'engage à assurer la transparence des exigences et de la procédure de contrôle de la démarche reconnue équivalente au niveau 2 de la certification environnementale auprès du grand public, en publiant son site internet de la démarche le cahier des charges de la démarche comportant a minima les exigences équivalentes au niveau 2 de la certification environnementale, ou a minima en mentionnant

sur le site internet de la démarche que le cahier des charges de la démarche est accessible à la demande des utilisateurs.

**Engagement n°2 : informer la Commission nationale de la certification environnementale de toute modification des exigences ou de la procédure de contrôle de la démarche**

Je m'engage à transmettre à la Commission nationale de la certification environnementale toute modification des exigences et de la procédure de contrôle de la démarche reconnue équivalente au niveau 2 de la certification environnementale.

Lorsque cette modification est susceptible de remettre en cause la reconnaissance, elle fait l'objet d'un examen par la Commission Nationale de la Certification Environnementale qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

**Engagement n°3 : répondre à l'enquête du ministère chargé de l'agriculture pour le suivi de la démarche**

Je m'engage à répondre à l'enquête envoyée par le ministère chargé de l'agriculture pour assurer le suivi de la démarche reconnue équivalente au niveau 2 de la certification environnementale.

Je soussigné(e)....., porteur de la démarche ..... , déclare sur l'honneur engager la démarche que je représente à satisfaire aux engagements précités.

Fait à , le

Nom, prénom et signature